

AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN HAUTE ETCHEMIN

LE PROMOTEUR

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) est un organisme à but non lucratif créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Elle appuie les propriétaires dans la mise en valeur de leur lot boisé et vise à augmenter les superficies forestières aménagées dans une optique de développement durable de la forêt privée. À cet effet, elle a pour mandat l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ainsi que l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles. L'AMVAP est administrée par des représentants des municipalités, des propriétaires de boisés privés, des industriels forestiers et le ministère des Ressources naturelles du Québec. Son territoire inclut la Ville de Lévis et les MRC de L'Islet, de Montmagny, de Bellechasse et des Etchemins. On dénombre environ 12 800 propriétaires forestiers sur ce territoire.



LE PROJET

Le projet vise à favoriser l'implantation, à l'échelle du sous-bassin versant, d'une approche d'aménagement intégré des ressources (forêt, faune, société) qui contribue au développement durable de la forêt privée. Plus spécifiquement, on vise l'établissement d'un zonage de type *triade* en forêt privée. Selon les objectifs et les intérêts du propriétaire, trois vocations encadrant l'aménagement forestier lui sont proposées pour la totalité ou pour certains secteurs de sa propriété : la production de matière ligneuse, l'aménagement intégré des ressources (écosystémique ou multiressource) et la conservation. Un tel zonage du territoire nécessite une bonne connaissance des divers éléments qui le composent. L'analyse de ces différentes composantes a permis de constater que les forêts privées du territoire offrent un potentiel d'exploitation intéressant. Toutefois, la présence d'éléments sensibles tels que les milieux humides, les deux aires de confinement du cerf de Virginie, la zone de prépondérance de l'omble de fontaine et la présence de secteurs récréotouristiques (ski, golf, sentiers pédestres, etc.) doit être considérée dans la planification des aménagements sylvicoles.



Le projet vise l'implantation d'une approche d'aménagement intégré des ressources.

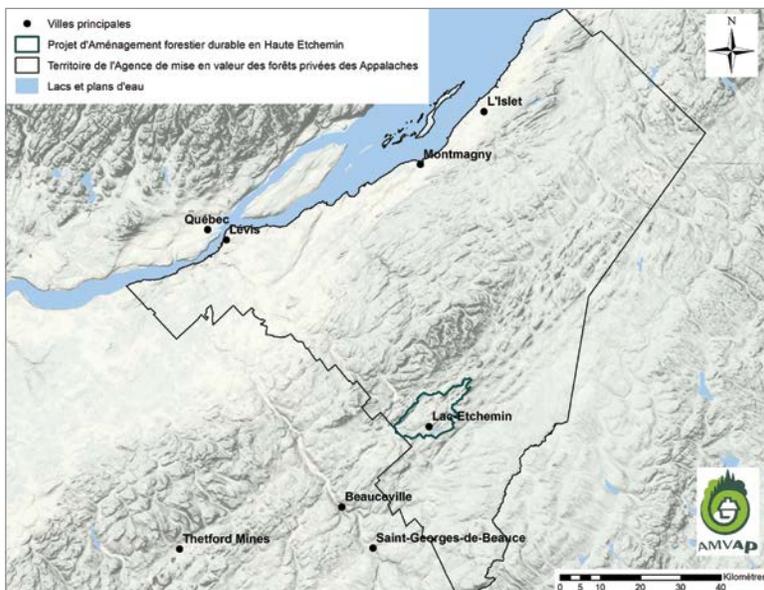


Des modalités considèrent les besoins d'espèces fauniques cibles.

LE SOUS-BASSIN

Le projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin prend place sur un territoire totalisant 13 668 ha, circonscrit dans les limites de deux sous-bassins versants, soit celui de l'émissaire du lac Etchemin et celui de la petite rivière Etchemin. La zone du projet touche cinq municipalités, soit Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Sainte-Sabine, Saint-Léon-de-Standon et Saint-Luc-de-Bellechasse. Ainsi, ce sont près de 325 propriétaires de lots boisés qui sont concernés par le projet. Une forte proportion du territoire est à vocation forestière (77 %) et principalement de tenure privée.

La consultation des différents acteurs du milieu forestier a été un élément central dans le processus de prise de décision en cours de projet. Ainsi, bon nombre d'acteurs ont contribué au succès du projet : les propriétaires forestiers, les conseillers forestiers, les municipalités, la MRC des Etchemins, le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, Environnement Canada, le Conseil de bassin de la rivière Etchemin et le Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin.



Le territoire du sous-bassin, dans les Appalaches.

DES RÉALISATIONS

Des outils d'aménagement durable et écosystémique

Dans une perspective de gestion intégrée, l'AMVAP a participé, en 2006, à un projet initié par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui consistait en la conception d'un cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune en Chaudière-Appalaches. Ces travaux sont des traitements sylvicoles conventionnels auxquels ont été ajoutées des modalités qui considèrent les besoins en habitat d'espèces fauniques cibles, comme le lièvre d'Amérique, le cerf de Virginie et les oiseaux forestiers. Bien que des travaux forêt-faune soient réalisés sur tout le territoire de l'AMVAP, le projet a permis d'en faire davantage et d'expérimenter de nouveaux travaux. Le cahier d'instructions techniques a d'ailleurs servi de modèle à d'autres promoteurs du programme.

En s'inspirant des orientations de la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* du ministère des Ressources naturelles, l'AMVAP a réalisé un projet de mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée grâce à la contribution de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches. L'aménagement écosystémique vise à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Un deuxième cahier d'instructions techniques voit donc le jour en proposant des mesures d'atténuation pour différents travaux sylvicoles conventionnels, mais adaptés à une stratégie sylvicole écosystémique, et ce, afin de réduire les écarts observés dans la région des Appalaches. Certains de ces travaux ont été expérimentés dans le cadre du projet, comme l'éclaircie précommerciale écosystémique et le jardinage écosystémique dans lesquels ont été conservées certaines essences rares ou en déclin sur le territoire (thuya occidental, épinette rouge et bouleau jaune).

Des retombées tangibles

Le projet a généré des retombées à tous les niveaux d'intervention. D'abord, il a stimulé l'intégration de l'aménagement



- 1) Lors de jardinages écosystémiques des essences plus rares, comme le thuya occidental, ont été conservées.
- 2) Des activités de formation ont favorisé le partage d'expertise.

multiresource dans la stratégie de protection et de mise en valeur du territoire forestier privé de l'AMVAP. En effet, de nouveaux volets se sont ajoutés aux activités régulières de l'AMVAP. En s'intéressant à ces nouvelles opportunités de travaux, les conseillers forestiers ont conséquemment modifié leurs pratiques professionnelles pour s'adapter à celles-ci. Le perfectionnement des modalités relatives aux travaux multiresources ainsi que la démonstration de l'intérêt des propriétaires pour ce type d'aménagement, rendra plus facile leur application sur l'ensemble du territoire de l'AMVAP.

Ensuite, la population des municipalités concernées a été sensibilisée aux divers enjeux du territoire forestier privé. Les rencontres individuelles, les soirées d'information, les activités de formation, les divers articles publiés dans les journaux locaux sont autant d'efforts qui ont favorisé le transfert de connaissances aux utilisateurs de la forêt. Cette sensibilisation aura contribué à améliorer leur compréhension de la forêt, des répercussions de leurs activités sur celle-ci et elle les a incités à adopter de saines pratiques dans leurs différentes interventions sur leur propriété.

Finalement, la consultation fréquente des organismes touchés par le projet et le partage d'expertise ont engendré des liens professionnels durables et ont créé un désir de poursuivre les efforts régionaux entrepris depuis le début du projet.

TÉMOIGNAGE

« Les travaux multiresources offerts dans le cadre du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin permettent de répondre à une demande de plus en plus forte des propriétaires sur notre territoire. Depuis quelques années, on note un changement de vision de la foresterie auprès des propriétaires ainsi qu'une diversification des activités qu'ils réalisent sur leur lot boisé. Ces derniers sont enchantés par ces travaux qui correspondent davantage à leurs intérêts et qui ne se limitent plus à la production de matière ligneuse. »

Michel Labbé, ing.f. – Conseiller forestier à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Le projet d'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN HAUTE ETCHEMIN est réalisé en collaboration avec les organismes suivants :

Pour de plus amples informations : www.amvap.ca/index.asp



Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Ministère des Ressources naturelles

Une expérience pilote

Cette fiche technique présente un des six projets pilotes mis en œuvre dans le cadre du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant. Ces projets ont été implantés pour une période de 5 ans (2009-2014) et ils ont permis d'expérimenter une approche novatrice de gestion des ressources forestières et fauniques en forêt privée. Le programme a bénéficié de l'appui financier du ministère des Ressources naturelles du Québec.

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/foret_privée/